



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE CASALABRIVA

2<sup>ème</sup> convocation

N°25/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de décembre à 18h30, le Conseil Municipal de Casalabriva s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MICHELETTI Vincent, Maire

**Etaient présents (3) :** Micheletti Vincent, Renucci Sandrine, Pastorino Julien

**Représentés (0) :**

**Absents (5) :** Etori Lionel, Olivesi Madeleine, Pajanacci Jean-Paul, Vandini Marie-Claude, Vittori Marie-Thérèse,

**Secrétaire de séance :** Madame Renucci Sandrine.

**Objet :** Attribution maitrise d'œuvre travaux Acquella

Le Président expose que pour le suivi des travaux de voirie et assainissement des eaux pluviales des quartiers Acquella et Cuparchiatella une consultation a été lancée pour choisir un maitre d'œuvre.

2 offres ont été déposées avec les résultats suivants :

Société	Offres avant négociation	Offres après négociation
MLT MOE INGENIA	18 480	18 000
BET Pozzo di Borgo	23 680	20 320

Les critères de sélection définis étant de 55% pour le prix des prestations et 45 % pour la valeur technique, c'est le BET Pozzo di Borgo qui a obtenu la meilleure note et qui a été retenu comme attributaire du marché de Maitrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Ainsi Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Date de la convocation : 25.12.2025

Affichée à Casalabriva, le 05/01/2026

Publié sur le site interne le 05/01/2026

Le Maire  
Micheletti Vincent



**Le Maire**  
**V. MICHELETTI**

La secrétaire de séance  
Renucci Sandrine



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).